

# L'heure juste

Édition 9, numéro 7 Nos heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 12 juin 2017

## Un repos bien mérité!

Stéphane Soumis, président

Une autre année tire à sa fin. De notre point de vue, elle fut bien remplie avec cinq assemblées générales, deux conseils de liaison et tous les projets réalisés. Bien que nous allons présenter le bilan de l'année à notre assemblée générale de novembre, nous pouvons dès aujourd'hui être fiers du chemin parcouru ensemble au cours des derniers mois!

Au nom de toute l'équipe syndicale, je profite de l'occasion pour vous souhaiter de passer de très belles vacances. Profitez de ce moment d'arrêt afin de vivre de beaux moments en compagnie de vos proches.

Faites le plein d'énergie et profitez de ces moments de repos bien mérités.

Si vous désirez communiquer avec nous pendant la saison estivale, nous vous invitons à nous appeler au (514) 642-5899 ou à nous écrire à l'adresse suivante : [d88.ssepi@lacsq.org](mailto:d88.ssepi@lacsq.org)



## Horaire d'été

Du 26 juin au 30 juin 2017 :  
Réduction d'une heure de l'horaire (en fin de journée)

**Rappel**

Du 3 juillet au 18 août 2017  
Réduction d'une demi-heure (30 minutes) de l'horaire (en fin de journée), les lundis, mardis, mercredis et jeudis et réduction de 3 heures de l'horaire, les vendredis après-midis.



En cas d'absence le vendredi (maladie, vacances ou autres), celle-ci sera considérée comme une journée complète de travail, soit 7 heures. Voici les modalités d'application de cet horaire pour les salariés à temps partiel :

Cette réduction s'applique au prorata des heures prévues à l'horaire

Tâche 80% (80% de 5h00) : 4 heures de réduction par semaine

Tâche 50% (50% de 5h00) : 2,5 heures de réduction par semaine

La CSPI a mis en ligne la documentation reliée aux séances d'affectation. Connectez-vous au portail et allez dans l'intranet. Par la suite, allez sous l'onglet des ressources humaines et sur le dossier des séances d'affectation.

### *Respect de la date de retour au travail*

À la rentrée scolaire, vous devez être de retour à la date prévue par l'employeur (SAUF si vous avez l'autorisation de celui-ci). Depuis quelques années, la CSPI a procédé à plusieurs congédiements, car les personnes ne se sont pas présentées dans leur milieu dès la première journée. C'est votre responsabilité d'être présent !

# \*\*\* SÉCURITÉ D'EMPLOI SERVICES DIRECTS À L'ÉLÈVE (SDÉ) \*\*\*

## SÉANCE D'INFORMATION

POUR TOUS LES RÉGULIERS À LA ROTONDE DU CENTRE ADMINISTRATIF (550, 53<sup>E</sup> AVENUE, Pointe-aux-Trembles)

**15 juin 2017** Séance d'informations (entre 16 h et 19 h 30)

Vous pouvez venir chercher vos documents pour la séance du 26 juin. Si vous avez des questions vous pourrez les poser au service des ressources humaines ou à votre représentante syndicale. **Il n'y aura pas de présentation ou discours, seulement des gens à votre disposition.**

## SÉANCE D'AFFECTATION À L'AUDITORIUM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DANIEL-JOHNSON

### Les salariés réguliers

**26 juin 2017** **S'adresse à :** Tous les salariés réguliers (tech. en service de garde, T.E.S, T.T.S, SDG, PEH). Tous les salariées et salariés permanents susceptibles d'être supplantés ou désirant obtenir un poste vacant.

**8 h 15-8 h 45:** Remise des cartons d'ancienneté (**pour les rangs 1 à 350**)

**8 h 45 à 11 h 45:** Déroulement de la séance pour les rangs no 1 à 350

**11 h 45-12 h 45:** Lunch

**12 h 45h à 13 h 30:** Remise des cartons d'ancienneté (**pour les rangs 351 et plus**)

**13 h 30 à 18 h 00:** Déroulement de la séance pour les rangs no 351 et plus

**\*\*\*La liste d'ancienneté sera transmise lors de la séance d'informations du 15 juin 2017 et aussi disponible sur l'intranet\*\*\***

\*\*\*\*\*

# ERRATUM-PORTEZ ATTENTION !

## 16 août 2017 à l'école secondaire Antoine-de-St-Exupéry

**Tous les salariées, salariés réguliers, chapitre 10 et temporaires peuvent se présenter**

**8 h 45 :** Salariés en disponibilité, salariés visés par une protection salariale, ensemble des salariés (cartons blancs), salariés mise à pied depuis moins de deux ans (cartons mauves)

**9 h 45 :** Salariés inscrits sur la liste de priorité d'embauche ayant 1820 heures et plus, par classe d'emploi (cartons roses)

**11 h 00 :** Salariés visés par le chapitre 10, inscrits sur la liste de durée d'emploi, ayant complété sa période de probation {cartons jaunes), autres salariés inscrits sur la liste de priorité d'embauche sans tenir compte l'ordre de durée d'emploi et sans égard à la classe d'emplois (formulaire à compléter), toutes autres personnes (formulaire à compléter)

**12 h 30-14h :** Lunch

**14 h à 17 h :** Les salariés réguliers voulant se choisir une affectation temporaire pour l'année (clause 7-1.27)



## MOBILITÉ INTERNE 7-8.00 DES ARRANGEMENTS LOCAUX

Deux salariées, salariés dans un même corps d'emploi peuvent convenir de s'échanger leurs postes dans la mesure où les deux directions concernées acceptent ces mutations et que ces postes comportent le même nombre d'heures de travail/semaine. La demande doit être faite **au plus tard le 17 août 2017, 16 h.**

Pour nous joindre : 750, 16<sup>e</sup> avenue local 8, Pointe-aux-Trembles, QC H1B 3M7

Téléphone : 514-642-5899 Télécopieur : 514-642-6035

site : [www.ssepi.lacsq.org](http://www.ssepi.lacsq.org) Courriel : [d88.ssepi@lacsq.org](mailto:d88.ssepi@lacsq.org)

Programme d'aide aux employées et employés (PAE) Homewood Santé 514-875-0720